

15ème législature

Question N° : 6081	De M. Jacques Marilossian (La République en Marche - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Enseignement des sciences économiques et soci	Analyse > Enseignement des sciences économiques et sociales en classe de seconde.
Question publiée au JO le : 06/03/2018		

Texte de la question

M. Jacques Marilossian interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES) en classe de seconde. Dans le programme actuel de seconde, les élèves choisissent deux enseignements d'exploration de 1h30 par semaine chacun. Parmi ces cours, les jeunes lycéens doivent suivre au moins un enseignement d'économie, à savoir « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » ou « sciences économiques et sociales ». Si la classe de seconde ne connaît pas de changement organisationnel majeur à la rentrée 2018, il paraît opportun d'y consolider la place des sciences économiques et sociales, afin d'installer l'esprit du baccalauréat 2021 dans lequel elles constituent une discipline de spécialité parmi les trois à choisir en classe de première. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement envisage d'allouer plus qu'une heure et demie à l'enseignement des sciences économiques et sociales en classe de seconde, afin de donner aux lycéens les meilleurs éléments pour le choix de leur discipline de spécialité en classe de première, mais aussi de les doter des meilleures facultés d'analyse du monde contemporain.